



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL FEADER 2014 - 2020

Rapport annuel de mise en œuvre LEADER 2018

Résumé citoyen

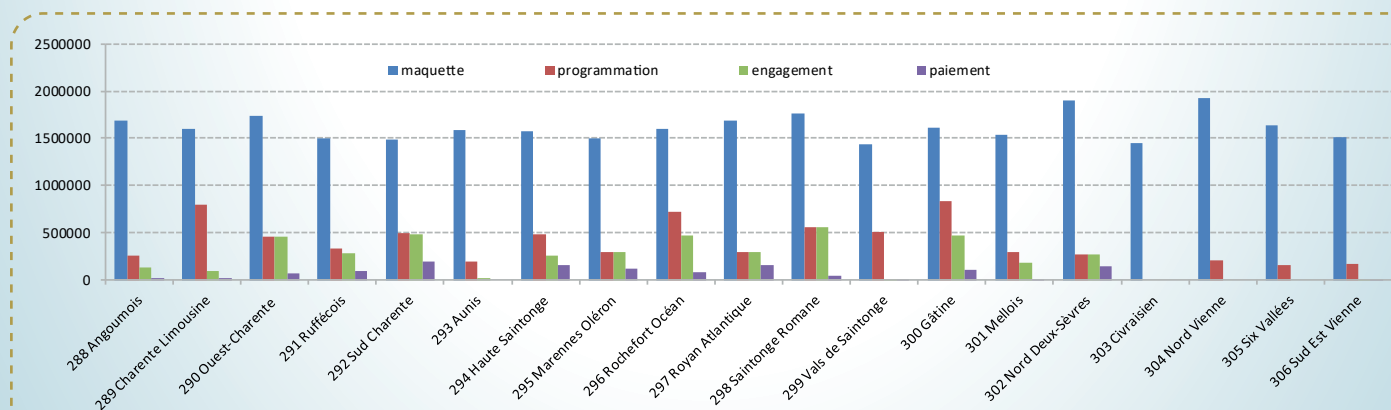
LEADER est l'acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre de projets territorialisés, intégrés et innovants, adaptés aux besoins des territoires ruraux, en réponse à une stratégie définie localement, par un ensemble de partenaires publics et privés. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde aux enjeux locaux actuels et à venir.

Cette démarche est mise en œuvre depuis 1990, d'abord comme une initiative communautaire expérimentale, puis, à partir de 2007, intégrée à la politique de développement rural de l'Union européenne.

Les Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER, sont au nombre de 11 en Limousin. Ils ont défini leur stratégie locale de développement, et permettent de financer des projets s'inscrivant dans cette stratégie, au moyen de crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Le rapport annuel de mise en œuvre 2018 de chaque GAL LEADER a permis de dégager des enseignements aussi bien sur la gouvernance que sur les types de projets financés, qui sont présentés dans ce résumé citoyen. L'analyse proposée dans ce document est basée sur les rapports annuels de mise en œuvre transmis par les GAL.

L'AVANCEMENT DE LA MESURE LEADER



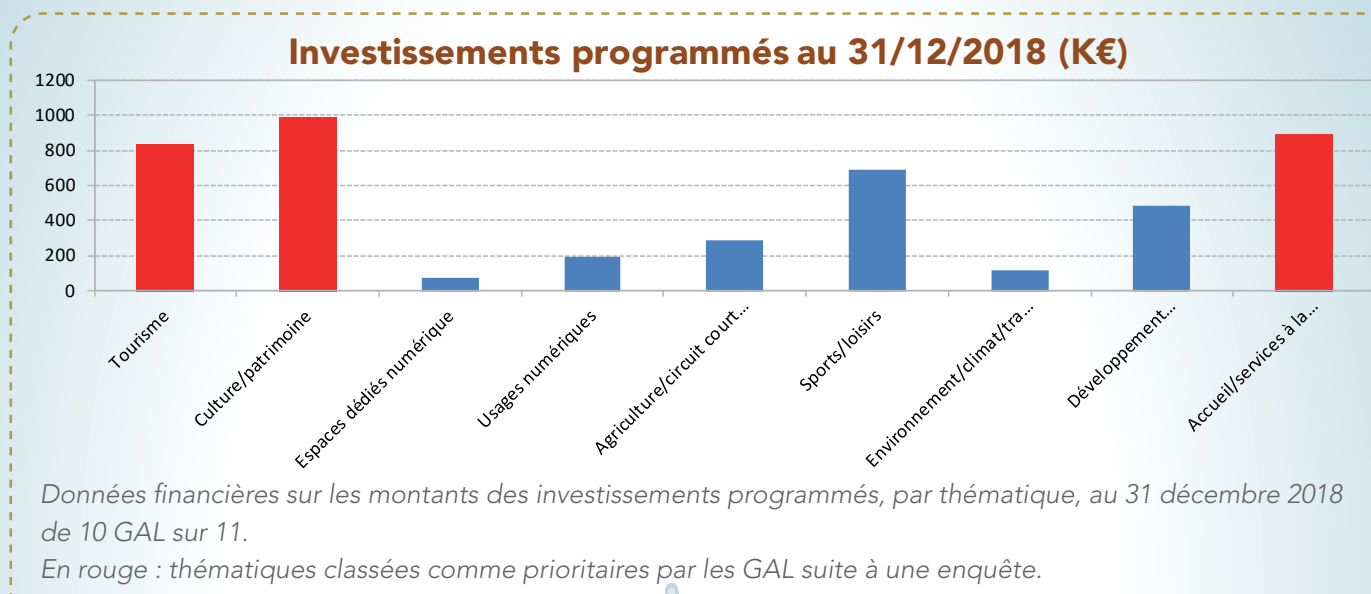
Maquette : enveloppe financière globale affectée au GAL sur la période 2014-2020.
 Programmation : Montant des dossiers sélectionnés et retenus lors des comités de programmation.
 Engagement : Montant des dossiers ayant signé une convention d'attribution d'aide avec la Région.
 Paiement : Montant des dossiers ayant perçu l'aide.





LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES AU SEIN DES TERRITOIRES

Afin de mesurer les principales thématiques des actions menées par les GAL, une enquête a été réalisée. Pour cela, 14 thématiques prioritaires ont été définies.



Ainsi 259 opérations ont été programmées, pour un montant de 4,571 M€, soit en moyenne 17 650 € par opération.

Six thématiques n'avaient pas encore fait l'objet de programmation au 31 décembre 2018 : Santé, Enfance / jeunesse, Lien ville – campagne, Bois / forêt, Mobilité, Logement/ habitat / urbanisme rural.

LE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ACTION LOCALE

Des GAL connus et reconnus

A l'échelle locale, certains GAL sont déjà très bien connus et reconnus. Par conséquent, de nombreux porteurs de projets ont répondu présent sans même qu'il y ait eu de communication spécifique.

Le taux de cofinancement LEADER de 80 % est attractif, de nombreux porteurs de projets se sont fait connaître auprès des GAL. De plus, les liens avec les autres structures territoriales, qu'elles soient publiques ou privées, ont permis un

aiguillage très efficace des porteurs de projet vers les aides européennes du programme LEADER. Les élus, les membres des comités techniques et/ ou des comités de programmation communiquent aussi très bien sur leurs territoires et ont été de très bons ambassadeurs.

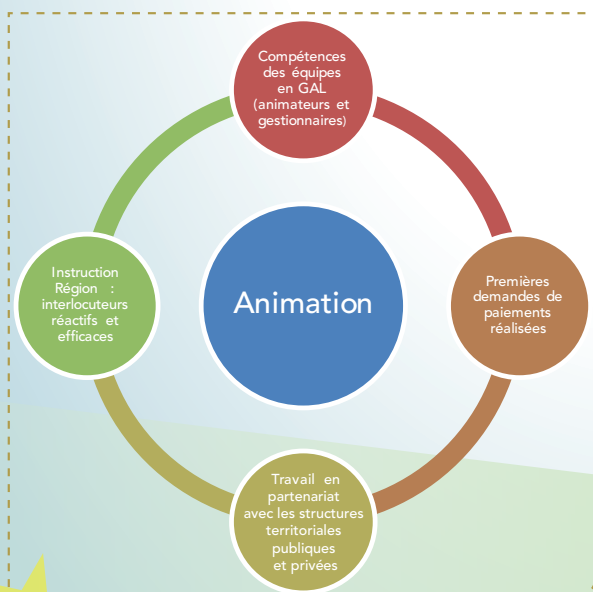
On constate néanmoins que seulement 2 GAL sur 11 ont mis en place une communication active sur le programme. 5 territoires indiquent une image dégradée du programme du fait entre autres des difficultés administratives et réglementaires rencontrées dans ce début de programmation et ont choisi de peu ou pas communiquer.



Une animation territoriale indispensable

- Après une période difficile de mise en route de la programmation 2014-2020, les premiers paiements effectués en 2018 ont permis de relancer la dynamique LEADER. Les GAL du Limousin ont réalisé l'instruction des dossiers jusqu'à la reprise de cette dernière par la Région en juin 2017. Ils continuent donc l'instruction des dossiers déposés avant cette date, jusqu'au paiement des aides. L'instruction des dossiers de demande d'aide est une opération lourde et fastidieuse sollicitant un temps de travail important pour les agents. Ce temps est variable selon la nature du projet et le bénéficiaire, cependant le temps passé à cette mission est parfois effectué au détriment de la mission d'animation.

La reprise de l'instruction par la Région et la qualité des relations avec les interlocuteurs sont donc soulignées comme des points positifs par la majorité des GAL.



Le nombre de comités de programmation varie selon les GAL de 1 à 4 réunions par an avec une mobilisation des membres en général satisfaisante.

Un cadre réglementaire difficile à appréhender

Comme cité précédemment, la première difficulté de mise en œuvre tient au cadre réglementaire qui ne s'avère pas toujours adapté à la stratégie de développement local portée par le GAL.

La complexité liée au montage et à l'instruction des dossiers et la lourdeur administrative et réglementaire du programme freinent le déploiement des dispositifs LEADER et égratignent parfois son image. Un soutien technique approfondi de la part des équipes techniques des GAL s'est avéré nécessaire auprès des porteurs de projets, surtout de type associatif. De plus, à tout ceci s'ajoute des difficultés pour des derniers à trouver des cofinancements publics et à faire l'avance de trésorerie nécessaire en attendant le versement de l'aide européenne.

Devant cette conjugaison de difficultés, certains porteurs de projet ont même renoncé à déposer des dossiers et ont mobilisé d'autres fonds.



Des stratégies locales en adéquation avec les attentes des territoires

Même s'il est encore tôt pour l'affirmer, les stratégies répondent dans l'ensemble aux attentes des territoires, le contenu des projets présentés en sélection est ressenti de manière positive. Le nombre de dossiers déposés reste important auprès de la grande majorité des GAL.

Toutefois la programmation fin 2018 ne répond pas aux attentes de la majorité des territoires avec un taux de programmation très bas qui ne reflète pas la dynamique LEADER, et des paiements qui sont bien en deçà des objectifs fixés en début de programmation.

2019 : vers la gestion de la fin de programmation 2014-2020

L'année 2019 sera une année importante pour la plupart des GAL avec une analyse à mi-parcours, en prévision de la

gestion de la fin de la période de programmation 2014-2020. En effet, 6 territoires sur 11 prévoient des transferts de crédits entre fiches actions, des réajustements de plafonds et des demandes de crédits supplémentaires.

Certains GAL vont relancer leur communication axée plutôt sur des réalisations et commencent à travailler sur l'évaluation du dispositif en vue de la prochaine période de programmation.

LEADER et la coopération interterritoriale et transnationale

La coopération (sous-mesure 19.3) n'a pas encore été très mobilisée au vu des difficultés de mise en œuvre de la sous-mesure 19.2, difficultés qui ont nécessité beaucoup de temps et d'énergie de la part des équipes.

Très peu de dossiers se sont concrétisés par manque de visibilité et d'outils de gestion. En conséquence, seulement 2 accords de partenariat ont été signés depuis le début de la programmation, sur 1 même GAL dynamique.

Les thématiques des projets de coopération

Tourisme
et nature

Tiers lieux

Co-working
en milieu rural

Revitalisation
des centres bourgs

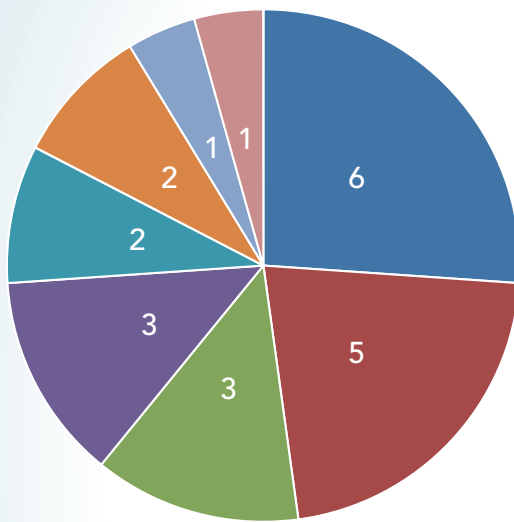
Art et histoire



LA CAPITALISATION : PROJETS EXEMPLAIRES MENTIONNÉS PAR LES GROUPES D'ACTION LOCALE

Vingt-quatre projets exemplaires capitalisables ont été repérés.

Thématiques des projets exemplaires



- Tourisme
- Culture / patrimoine
- Développement économique / ressources locales / ESS / économie circulaire
- Environnement / climat / transition énergétique
- Accueil / services à la population
- Sports / loisirs
- Numérique / TIC
- Agriculture / circuit court alimentaire



GAL SOCle (Pays Ouest Creuse et Pays Sud Creusois) : Etude de faisabilité de la mise en place d'un pôle de compétences professionnel en teinturerie et restauration de tapisseries

Thématique :

Economie / Environnement / Culture

Objectifs :

- Assurer la transmission du savoir-faire artisanal du dernier teinturier d'Aubusson
- Créer et restaurer des œuvres avec des pratiques plus respectueuses de l'environnement
- Développer un pôle de compétences professionnel et un nouveau marché autour de la restauration d'œuvres à l'échelle locale et nationale

Projet :

La Cité de la tapisserie assure de nombreuses fonctions au-delà de l'espace muséographique dédié à la tapisserie et à l'art tissé : espaces professionnels et de formation, plate-forme de création, centre de ressources documentaires, résidences d'artistes et de chercheurs. Elle répond aux demandes de restauration d'œuvres à l'échelle locale et nationale (collectionneurs privés, institutions culturelles parisiennes...) pour lesquelles les restaurateurs locaux ne sont actuellement pas en capacité de répondre.

La Cité a prévu la mise en place d'un « pôle de compétences professionnel » avec deux volets en faisant appel à un prestataire :

- une offre de service autour d'une teinturerie « mixte » (naturelle et de synthèse) dans le respect de normes environnementales ;
- un atelier de restauration de tapisseries.

Le dernier teinturier indépendant prendra sa retraite dans 5 ans et il apparaît essentiel de pérenniser et de transmettre ce savoir-faire artisanal aux futures générations de professionnels.

Une étude de faisabilité est nécessaire sur l'identification des besoins des acteurs (logistiques, équipements, commandes potentielles...) en amont et en aval de la filière (artisans, institutions potentiellement commanditaires, prospection de cibles clientèles...).

Le partenariat public-privé est exemplaire avec la création par une structure publique d'un équipement collectif à destination d'artisans.



Musée de la tapisserie - photo Z © Région Nouvelle-Aquitaine

Coût du projet :

LEADER :	14 400,00 €
Autofinancement :	8 100,00 €
Total	22 500,00 €

La cité internationale de la tapisserie à Aubusson a bénéficié de plusieurs subventions du FEDER.

Contact : Pays Ouest Creuse

@ animation@leader-socle.fr

☎ 05 55 89 69 23



GAL Châtaigneraie limousine : Aménagement d'un sentier de découverte et d'interprétation à Rochechouart

Thématique : Culture / patrimoine

La Réserve Naturelle Nationale de l'astroblème a été créée en 2008, elle est gérée depuis 2009 par la Communauté de Communes du Pays de la Météorite (devenue Porte Océane du Limousin au 01/01/2016). Elle protège le patrimoine géologique lié à l'impact d'un astéroïde de grande taille survenu il y a environ 200 millions d'années sur une zone située entre les communes de Chassenon, Pressignac et Rochechouart.

Objectifs :

- Valoriser le potentiel culturel, naturel et scientifique du site de l'astroblème et proposer une nouvelle offre de loisirs
- Informer le public sur l'existence de la Réserve Naturelle Nationale de l'astroblème, caractère unique, et les raisons de sa création
- Transmettre la notion de protection des espaces naturels et les messages de sensibilisation portés par la Réserve
- Informer le public sur l'importance des zones humides et leur fonction patrimoniale (éco système...)

Réalisation :

L'opération concerne la réalisation de deux parcours d'interprétation contigus situés dans le périmètre du site inscrit du cratère météoritique de Rochechouart. L'interprétation a pour objet de raconter l'événement géologique, de valoriser le patrimoine naturel de la réserve dans son ensemble (géologie, faune, flore).

- Le premier parcours (2 km) permet d'apprécier le site du château et de remonter vers le centre de Rochechouart
- Le second (1,4 km) valorise les zones humides des rivières Graine et Vayres du côté de l'étang de Boischenu en contrebas du château

La définition des aménagements et des équipements à réaliser a fait l'objet d'une étude préalable par Limousin Nature Environnement et de réunions de concertation avec les usagers du territoire de la réserve, les associations, les élus, les partenaires techniques et financiers, qui ont abouti à la rédaction d'un plan d'interprétation. Celui-ci propose autant que possible une interprétation accessible au plus grand nombre en prenant en compte certaines spécificités liées au handicap visuel ou aux personnes en fauteuil.

Les travaux concernent l'aménagement de dix stations d'interprétation (les messages écrits seront complétés de messages audio par QR code), une signalétique, des panneaux d'entrée sous forme de totems, une aire d'accueil des visiteurs, l'aménagement de la prairie humide par la pose d'un caillebotis, la pose d'une passerelle pour la traversée de la Graine, l'aménagement du talus à la sortie de la zone humide, l'installation de mobilier pupitre et de mobiliers type cadre de visée, la réalisation d'un feuillet d'appel promotionnel.



Image de synthèse de l'Astroblème quelques années après l'impact © F. Michaud / Wikipedia

Coût du projet :

LEADER :	37 486,88 €
Cofinancement :	8 785,99 €
Autofinancement :	12 300,38 €
Total	58 573,25 €

Contact :

Fédération de la Châtaigneraie Limousine



leader@chataigneraielimousine.fr



05 58 09 44 55



CONTACTS RÉSEAU RURAL EN NOUVELLE-AQUITAINE :

CÉLINE KARASINSKI

CHARGÉE DE MISSIONS – CELLULE
D'ANIMATION RÉSEAU RURAL NA

CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE

SITE DE POITIERS - MIGNALOUX-BEAUVOIR

TÉL. +33 06 87 44 41 40



CÉCILE BONNEFOY-CLAUDET

COORDINATRICE RÉSEAU RURAL NA

SERVICE PILOTAGE DES MESURES DE
DÉVELOPPEMENT LOCAL - PÔLE EUROPE INTERNATIONALE

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - SITE DE LIMOGES

TÉL. +33 05 55 45 00 33



RESEAU.RURAL@NOUVELLE-AQUITAINE.FR

[HTTPS://WWW.RESEAU.RURAL.FR/REGION/NOUVELLE-AQUITAINE](https://www.reseaurural.fr/region/nouvelle-aquitaine)

WWW.EUROPE-EN-NOUVELLE-AQUITAINE.EU/FR